



À retenir !

- 1/2 heure gratuite par jour et par véhicule.
- La saisie du numéro de votre plaque d'immatriculation à l'horodateur est obligatoire même pour la demi-heure gratuite. *En gros 0,50 par heure*
- L'impression du ticket est facultative. Si vous l'imprimez, glissez-le derrière le pare-brise de manière visible.

Abonnement

Si vous résidez en zone payante, vous pouvez souscrire un abonnement sous certaines conditions auprès de :

TRANSDÉV Agence TUB

6, place de la République - 55000 BAR-LE-DUC
Pour tous renseignements :
Tél. 03 29 45 45 45

À NOTER :

Le parking souterrain du marché couvert offre également une possibilité de stationnement avec abonnement, renseignez-vous auprès de Transdev 03 29 45 45 45.

▲ Atelier C.F.

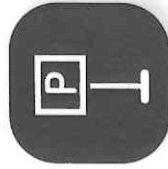


Bar-le-Duc

*Centre-ville,
stationnez malin
selon votre
besoin !*



En cœur de ville, ce sont 2000 places de stationnement dont seulement 336 payantes pour mieux partager la voirie en améliorant la rotation des véhicules et ainsi la qualité de l'air !



+ de places libres

Les véhicules ne pouvant stationner plus de 2h15 au même endroit, les places se libèrent plus rapidement.

à modifier



+ de fluidité dans la circulation

Grâce aux places libérées, le stationnement en double-file diminue et la circulation se fluidifie.



+ de shopping malin

60 minutes
30 minutes gratuites par jour = des rues commerçantes plus attractives et plus faciles d'accès.



+ de sécurité dans la ville

Le contrôle du stationnement payant est désormais assuré par des agents spécialisés. Les policiers municipaux peuvent ainsi se recentrer sur le cœur de leur mission : la sécurité publique et la lutte contre le stationnement gênant.

vous la vie !

MODE D'EMPLOI

Évitez les contacts.

Payez votre stationnement à distance par mobile, sainement et simplement, avec l'application **PAYBYPHONE**.



Vous n'avez plus besoin de monnaie.

Vous pouvez prolonger ou stopper votre stationnement à distance.

Un rappel vous alerte avant la fin.

Le + de Paybyphone : payez aussi votre FPS minoré sur l'appli !

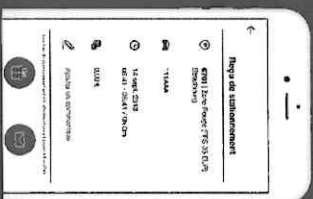
1. Téléchargez l'application gratuite **paybyphone**.
2. Géocalisez-vous et payez en toute sécurité votre stationnement.
3. Gérez votre temps où que vous soyez et prenez goût à la liberté.



Simplifiez -

DEUX SOLUTIONS :

Gérez votre stationnement avec
votre smartphone
et l'application EASYPARK.



1. Téléchargez simplement l'application **EasyPark**
depuis l'app Store ou Google Play.

2. Ouvrez l'application, entrez votre numéro de téléphone
et vous êtes inscrits !
Localisez-vous, gérez votre durée de stationnement.
Vous recevrez un rappel (sms ou notification) 15 minutes
avant la fin de votre temps de stationnement.



1 Démarrer l'horodateur

2 Appuyez sur la touche 1

3 Entrez votre n° de plaque
d'immatriculation et appuyez
sur la touche **OK**

4

Pour payer, 2 choix sont possibles

Je profite de la **1/2 heure gratuite** : j'appuie sur la touche **OK**

OU alors j'ai besoin de plus de temps :

je règle soit avec des pièces, soit par carte bancaire
(avec ou sans contact).

J'ajuste la durée souhaitée avec les touches **-** **+**
et je valide avec la touche **OK**

DEUX ZONES

ZONE A : 2h15 maximum

- Rue Lapique
- Place Reggio
- Rue André Maginot
- Rue du Bourg
- Boulevard de la Rochelle
- Rue Jean-Jacques Rousseau

Le stationnement est payant de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 18h00** du lundi au samedi inclus, sauf les jours fériés.

Attention : après 2h de stationnement le tarif est de 25 euros.

Pour une durée de plus de 2h, privilégiez le parking place-Exelmans ou le parking des Minimes.

ZONE B : 10h15 maximum

- Place Exelmans
- Le stationnement est payant de **9h00 à 12h00** et de **14h00 à 18h00** du lundi au vendredi inclus, et le samedi de **14h00 à 18h00**, sauf les jours fériés.

Attention : après 10h de stationnement le tarif est de 25 euros.

Le **parking des Minimes** permet le stationnement à la journée. Il est géré à part. Le système de barrières et de caisse ne change pas.

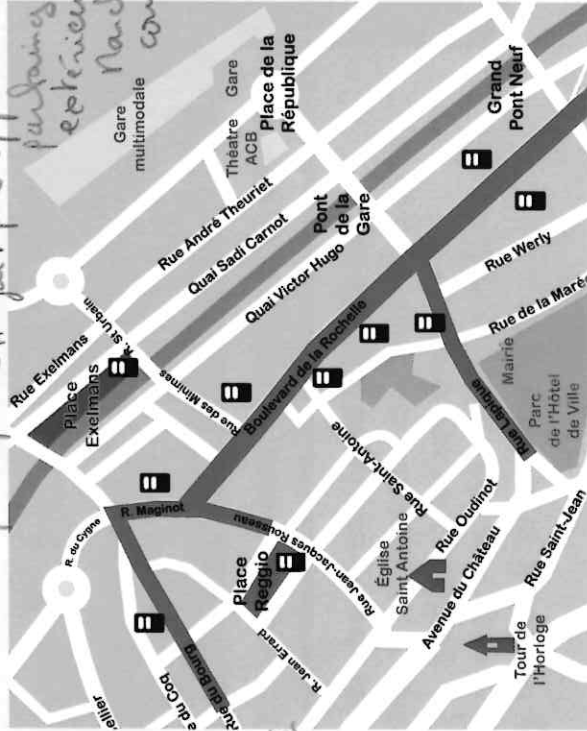
Le stationnement y est payant de 8h00 à 12h00 et de 14h00 à 19h00 du lundi au vendredi inclus, sauf les jours fériés

Pratique :
Pour les petites courses,
1h 1/2 heure gratuite par
jour et par véhicule !

TARIFS

ZONE A	
< 30 min	gratuit
1h00	1,00 €
1h30	1,50 €
2h00	2,00 €
2h15	25 €

ZONE B	
< 30 min	gratuit
1h00	1,00 €
4h00	3,00 €
10h00	6,00 €
10h15	25 €



En cas de dépassement de durée ou de défaut de paiement

Le montant du **Forfait Post-Stationnement (FPS)** est fixé à 25 euros.

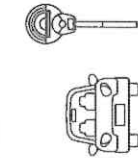
Un avis d'information de FPS sera glissé sur votre pare-brise.

Si vous ne procédez pas au règlement dans les 5 jours, vous recevrez à votre domicile une notification de FPS à payer de 25 euros.

Si vous réglez votre FPS auprès de TRANSDEV ou sur le site ou l'application PAYBYPHONE dans les 5 jours, celui-ci sera ramené à 17 euros.

Cas n°1

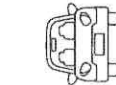
Je stationne moins de 30 minutes



Je prends un ticket « 30 minutes » à l'horodateur ou via l'application EasyPark. Je ne paie rien.

Cas n°2

Je stationne entre 30 minutes et 2h15



Je prends un ticket à l'horodateur et paie en monnaie ou carte bleue, ou je gère mon stationnement sur mon smartphone en m'acquittant du tarif correspondant.

Cas n°3

J'ai payé mon stationnement mais je dépasse 2h15



L'agent constate le dépassement et me facture un forfait de 25 euros. Rappel : pensez au parking place Exelmans et à celui des Minimes pour des stationnements de plus longue durée.

Cas n°4

Je ne paie pas mon stationnement



L'agent constate le défaut de paiement et me facture un forfait de 25 euros.